



Dossier de sécurité

[Dates et horaires]

Localisation(s)

Personne à contacter : précisez nom, prénom, adresse, le mail et le téléphone mobile

PRÉAMBULE

Les caractéristiques de votre événement sont susceptibles de générer des risques pour les participants ainsi que pour les populations avoisinantes. Le dossier de sécurité a pour objectif d'identifier ces risques, d'en apprécier la nature et l'ampleur, et de définir les mesures nécessaires à leur prévention.

Ce dossier, qui doit être complet, précis et exhaustif, doit être transmis au chargé d'événement au plus tard deux mois avant la date prévue de votre manifestation, afin de permettre son analyse par le Service Sécurité-Sûreté Événementiel. Dans le cas où votre événement se déroule dans un Établissement Recevant du Public (ERP) de 1re catégorie, ce dossier devra également être transmis 3 mois avant la date de l'événement à la Direction de la Protection des Populations.

Il devra notamment comporter :

- une présentation générale de l'événement
- la description des activités et animations (restauration, réunion, manèges, feux d'artifice, etc.)
- les aménagements mobiliers et installations techniques prévus (scène, structures, stands, groupes électrogènes, food-trucks, etc.)
- le comportement attendu du public (assis, statique, en déplacement, participation active, présence d'enfants, consommation, etc.)

Nous vous remercions de suivre la trame ci-après et de transmettre votre dossier à votre chargé d'événement, afin de garantir une instruction optimale en matière de sûreté et de sécurité et de permettre l'organisation sereine de votre événement.

Ce document devra être complété par les plans d'implantation de votre événement.

Données générales

Intitulé de l'événement :

Description de l'événement :

CARACTERISTIQUES DU OU DES SITES

L'événement se déroule :

1. Sur l'espace public : OUI-NON

- Sur la voie publique : OUI-NON
- Sur la Garonne ou ses berges ou sur les canaux : OUI-NON
- Dans un parc ouvert au public : OUI-NON

2. Dans un bâtiment ou son enceinte : OUI-NON

- Dans un Etablissement Recevant du Public (ERP) : OUI-NON
Si oui et si vous connaissez sa catégorie, merci de la préciser :

Si non, s'agit-il :

- Etablissement relevant du Code du Travail (ERT) : OUI-NON
- Bâtiment d'habitation : OUI-NON
- Autres (Eglise, bus, containers, péniche...), merci de préciser :

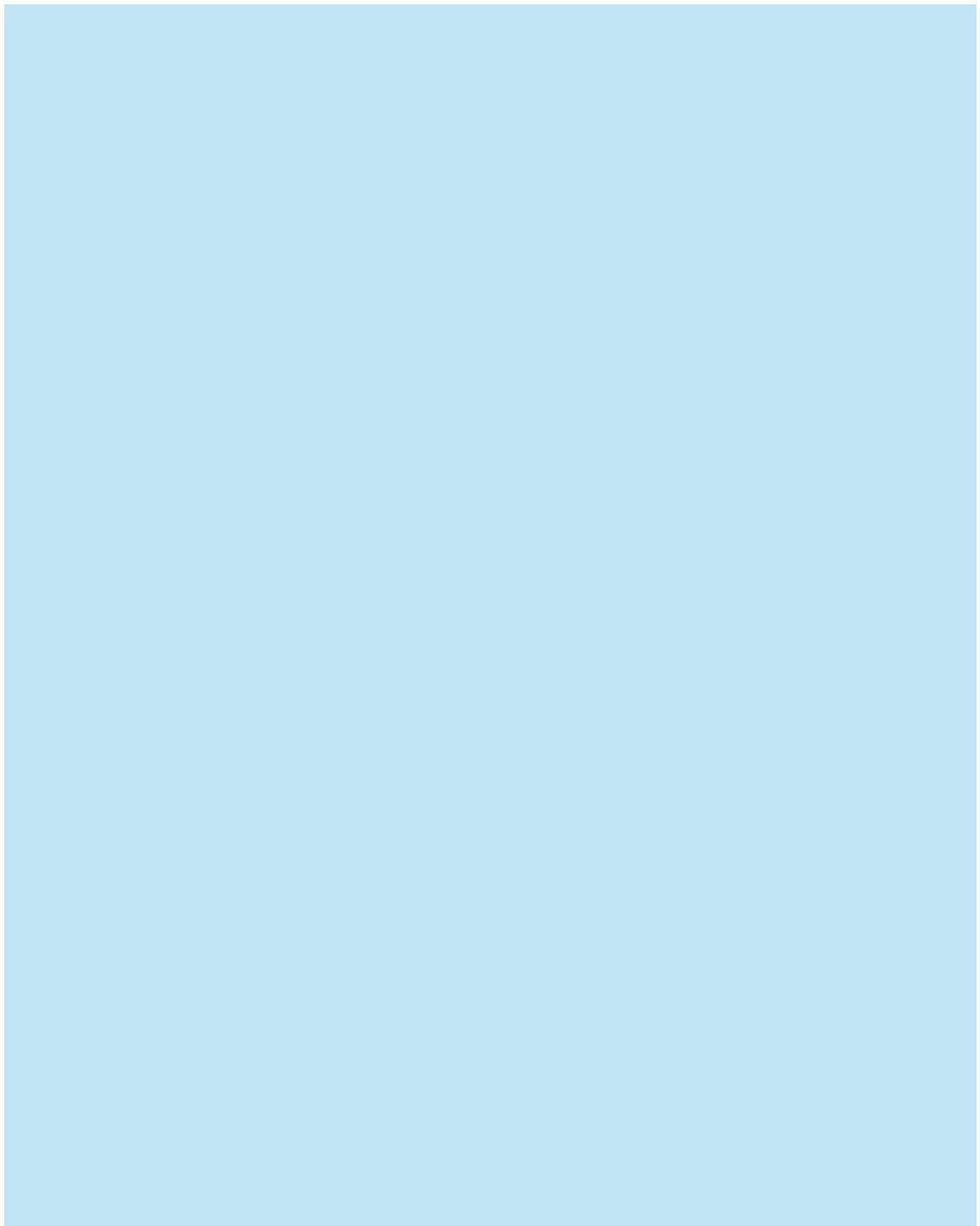
JAUGE

Nombre de personnes simultanément :

Répartition des effectifs par espaces ou locaux utilisés :

Indiquez la répartition précise des personnes (public, personnel, participants, intervenants, etc.) dans chaque espace ou local utilisé, afin de permettre l'évaluation des densités d'occupation, des flux de circulation et de l'adéquation des dégagements

Merci de présenter les grandes caractéristiques de votre événement afin de permettre une compréhension globale de son contexte et de son déroulement, en précisant son thème général, ses objectifs ainsi que le comportement attendu du public (statique, en déplacement, participation active, présence d'enfants, consommation...).



Animations et activités

ANIMATIONS

RESTAURATION

- Foodtruck : OUI-NON - Nombre de foodtrucks prévus :

Préciser l'organisation de la zone de restauration en indiquant le mode d'accueil du public assis ou debout, l'agencement du mobilier de restauration, la distance d'isolement des tiers ou des autres foodtrucks, le type d'énergie utilisé pour la cuisson et la puissance en Kw.

Un plan doit être fourni afin de mieux comprendre la disposition de ces éléments et de s'assurer qu'ils ne gênent pas l'évacuation de cette zone.

- Buvette OUI-NON Précisez le groupe :

- Appareils de restauration OUI-NON - Nombre d'appareils de restauration prévus :

Les appareils de cuisson ou de remise en température sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures.

Précisez pour chaque appareil de restauration : le nom de l'appareil, le type d'énergie utilisé (gaz, électricité, bois) et la puissance en kW.

MANEGES FORAINS

Fournir la copie du contrôle technique en cours de validité et notice technique.

Veuillez décrire un descriptif des manèges installés, le type de manège, ses dimensions, sa capacité d'accueil, les conditions d'accès du public, les mesures de surveillance et de contrôle.

ACTIVITES

- Feux d'artifice : OUI-NON

Fournir la copie du CERFA adressé à la Préfecture spécifiant la catégorie des produits utilisés.

Lieu précis du tir :

Date et horaire de début de tir :

Durée prévue du tir :

Liste des produits mis en œuvre :

Lieu et condition de stockage :

Distance de sécurité maximum :

Zone de tir isolé par : Barrières, rubalise, clôture naturelle, présence physique

Personnel périmètres de sécurité : Police municipale, Services techniques municipaux,
 Bénévoles/assos, Entreprise privée

Dispositions destinées à limiter les risques pour le public ou le voisinage

Prestataire : Précisez le nom, prénom, adresse, téléphone et courriel (fournir une copie assurance
Responsabilité civile + plan de masse)

- Drones : OUI-NON

Fournir la copie du CERFA adressé à la Préfecture spécifiant la catégorie des produits utilisés

Objet de l'activité : Spectacle ou captation

Nombre de drones :

Prestataire : Précisez le nom,-prénom, adresse, téléphone et courriel (fournir une copie assurance
Responsabilité civile + plan de masse)

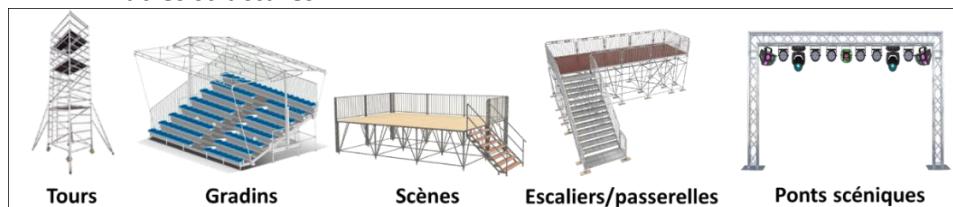
Aménagements mobiliers

- **Chapiteau, tente et structures (CTS) : OUI-NON** (*Fournir le ou les extraits de sécurité*)

Nombre de CTS installés :

Précisez par CTS : le n° du registre de sécurité, le nombre de personnes debout, assises, la surface en m², les dimensions, le nombre de dégagement(s), la largeur des dégagements le type de chauffage et sa puissance, le type d'ancrage (pieux, lest...) et la vitesse admise

- **Autres structures**



- **Scène(s) : OUI-NON**

Nombre de scènes :

Précisez pour chaque scène : la taille ou la surface, la hauteur plancher (calage compris)

- **Gradin(s) : OUI-NON**

Nombre de gradins :

Précisez pour chaque gradin : la hauteur du plancher le plus haut (calage compris), la capacité par gradin.

- **Pont scénique : OUI-NON**

Précisez la hauteur du point le plus haut (calage compris)

- **Structures gonflables et jeux gonflables OUI-NON**

Fournir les extraits du registre de sécurité et l'attestation de conformité à la norme NF 14960

Nombre de structure(s) gonflable(s) et jeu(x) gonflable(s)

Précisez pour chaque structure gonflable : le N° registre sécurité, la surface en m², la dimension, l'effectif maximum, l'ancrage, le nombre de dégagement(s), la largeur de dégagement en cm, une description de la nature de l'activité

- **Mobiliers installés : OUI-NON**

Précisez la description complète des aménagements, mobiliers, décos et autres installations prévues dans le cadre de votre manifestation. Ces éléments sont indispensables pour permettre l'analyse de l'organisation des espaces, le calcul des surfaces occupées et la vérification de la conformité de l'agencement global.

- **Aménagements sportifs, ludiques et acrobatiques (rampe de skateboard, mur d'escalade...) : OUI-NON**
Fournir le certificat de conformité

Précisez pour chaque aménagement spécifique l'encadrement et la surveillance mis en place autour de ces activités.

Merci de préciser ici tout commentaire relatif aux aménagements

Aménagements techniques

- **Éclairage public**

Fournir les numéros des candélabres concernés en spécifiant les dates et horaires de début et de fin d'extinction.

Fournir également un plan.

N° candélabre	Date d'extinction	Heure début	Heure fin	Maintien éclairage

Merci d'indiquer les mesures compensatoires prévues en cas d'évacuation d'urgence du public (signalétiques, éclairage ...)

- **Électricité**

- Matériels et installations électriques

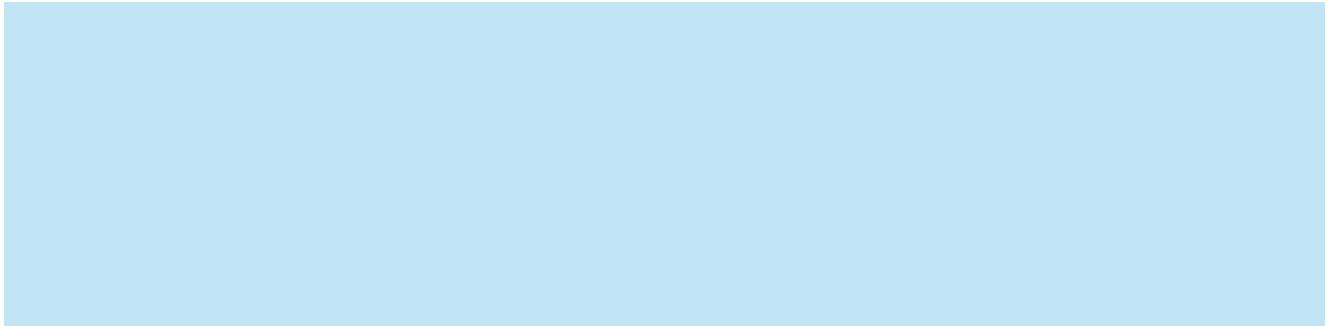
Merci de fournir la liste et les caractéristiques de tous les matériels électriques utilisés - type d'appareil, puissance, mode d'alimentation. (*Hors matériel de restauration déjà mentionné dans la partie «Restauration»*).

- Bornes pérennes

Merci d'indiquer l'adresse des bornes concernées et les stipuler sur le plan d'implantation

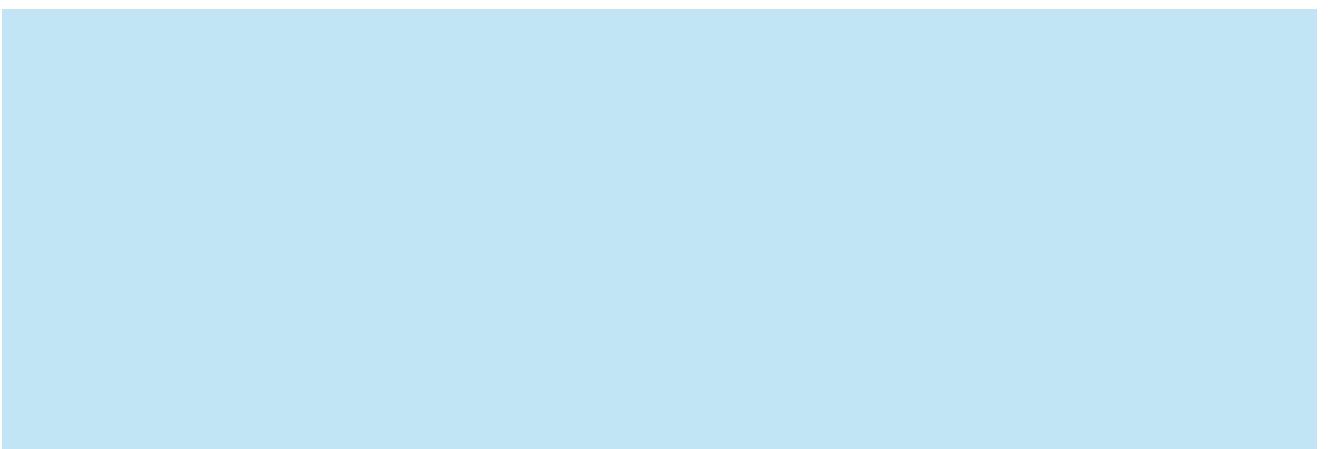
- Groupes électrogènes

Merci de préciser les caractéristiques des groupes électrogènes utilisés (puissance, implantation, protections et modalités d'exploitation), ainsi que la distance par rapport aux façades ou à tout tiers.



- **Gaz**

Merci de préciser si une utilisation du gaz est prévue, en indiquant sa nature et sa quantité, ainsi que les lieux de stockage en cas de présence de plusieurs bouteilles ou réservoirs.



Dispositifs de sûreté

• Sûreté

La sûreté est un enjeu majeur pour le bon déroulement de votre événement. Elle contribue à prévenir les actes de malveillance, à maîtriser les flux et à protéger le public. Cette section est essentielle pour maîtriser les risques, répondre aux obligations légales et garantir la sécurité des personnes et des biens.

Elle repose sur trois points clés :

- Les moyens humains : première barrière contre les comportements malveillants et garants d'une réaction rapide
- Les moyens de protection : dispositifs matériels sécurisant les zones sensibles et renforçant le périmètre
- Les accès à la manifestation : organisation permettant un contrôle adapté des flux et une circulation sécurisée du public.

TYPE	CARACTERITISQUES	NOMBRE	LOCALISATION (cf plan)
Moyens humains	Membre(s) de l'organisation		
	Jalonneur(s)		
	Signaleur(s)		
	Agent(s) de sécurité		
Moyens de protection	Véhicule(s) anti-intrusion		
	Matériel(s) anti-intrusion (s)		
	GBA		
	Autres		
Accès à la manifestation	Accès sans contrôle ou libre	Oui / Non	
	Accès contrôlé	Oui / Non	
	- Inspection visuelle	Oui / Non	
	- Inspection des sacs et bagages	Oui / Non	
	- Palpation de sécurité	Oui / Non	

Veuillez indiquer toute information utile pour appréhender votre dispositif de sûreté :

- **Sécurité incendie**

La sécurité incendie constitue un pilier essentiel pour assurer la protection du public et la maîtrise des risques durant votre manifestation. Une organisation claire et complète est indispensable pour prévenir les départs de feu, garantir une détection rapide et permettre une intervention immédiate en cas d'incident.

Elle s'articule autour de trois éléments fondamentaux :

- Les moyens humains, assurant la surveillance, la prévention et l'intervention initiale.
- Les moyens d'alerte, permettant de signaler rapidement tout début d'incendie.
- Les moyens d'extinction, destinés à maîtriser un feu naissant avant sa propagation.

TYPE	CARACTERISTIQUES		NOMBRE	LOCALISATION (cf plan)
Moyens humains	Membre(s) de l'organisation			
	SSIAP 1			
	SSIAP 2			
	SSIAP 3			
Moyens d'alerte	Secours	Téléphone fixe		
		Téléphone portable		
		Radio		
	Public	Sirène		
		Mégaphone		
		Sifflet		
		Autre (précisez)		
Moyens d'extinction	Extincteur(s)	Poudre		
		Eau		
		CO2		

Veuillez indiquer toute information utile pour appréhender votre dispositif de sécurité incendie :

- **Secours**

Il est indispensable que l'organisateur prévoie une organisation structurée des secours afin de réagir rapidement en cas de malaise ou d'accident. Toutefois, lorsque l'événement atteint un certain niveau de fréquentation, de risque ou de configuration, les secours internes ne suffisent plus : le dispositif doit alors être complété ou remplacé par un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) mis en place par une association agréée de sécurité civile, conformément au Référentiel National (RN-DPS).

Vous pouvez calculer le dimensionnement de votre dispositif sur des sites internet dédiés (ex : secourisme.net - Dispositifs de secours).

TYPE	CARACTERISTIQUES		NOMBRE	LOCALISATION (cf plan)
Secours organisateurs	Membre(s) de l'organisation formés aux 1ers secours			
	Secouristes			
	Infirmier, médecin			
Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS)	Type	Point d'Alerte Premier Secours		
		Petite Envergure		
		Moyenne Envergure		
		Grande Envergure		
	Composition	Secouriste(s)		
		Médecin(s)		
	Poste de secours	Fixe		
		Ambulance (évacuation)		
	Matériels	Défibrillateur		
		Autre(s) précisez		
Poste Médical Avancé (PMA)	PMA 1			
	PMA 2			
	PMA 3			

Veuillez indiquer toute information utile pour appréhender votre dispositif de secours :

Accessibilité

L'organisateur doit veiller à ce que l'ensemble des installations, structures et chapiteaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. (LOI n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

« Les établissements recevant du public définis à l'article R.132-2 doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap. L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures, intérieures des établissements, (...) et concerne les circulations, les places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements. »

Entre autres :

- L'accès aux sites, aux bâtiments par des rampes 5% de pente maximum, mise en place de passages de câbles...
- L'accès à tous les équipements sanitaires, comptoirs (hauteur maximum 0.80m) ...
- Ressaut inférieur ou égal à 2cm
- L'accès aux animations
- Toutes les circulations devront faire 1,40m de largeur minimum.

Veuillez indiquer toutes les mesures que vous envisagez pour permettre l'accessibilité à votre événement :

Annexes

Merci de fournir les documents suivants selon votre événement :

- Les extraits du registre de sécurité et l'attestation de conformité à la norme NF 14960
- La copie des Cerfa de déclaration des feux d'artifice et drones
- Le plan d'implantation spécifiant :
 - le dispositif de sûreté sécurité
 - les lieux de stockage
 - les stands d'animation
 - ...

Engagement de l'organisateur

Je soussigné(e) ,
en qualité d'organisateur(trice) de l'événement, certifie que le présent dossier de sécurité reflète fidèlement les dispositions prévues pour l'événement.

J'atteste assumer l'entièvre responsabilité de leur mise en œuvre et du respect des obligations réglementaires afférentes.

Fait à

Le ____ / ____ / ____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :